



ASSOCIATION DES UROLOGUES DU CANADA

Politique d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de l'AUC 2021

(1^{er} édition)

Approuvés par le Conseil d'administration de l'AUC le 30 janvier 2021.
– en attente de la confirmation par les Membres
lors de l'Assemblée générale annuelle 2021

MANUEL DES POLITIQUES : ANNEXE C

Politique d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de l'AUC

Mandat et règlements

Le respect dû à nos membres

Des événements récents survenus au Canada et ailleurs dans le monde ont mis en lumière les inégalités persistantes entre les sexes, les races, les groupes sociaux et les cultures. Les regroupements nationaux de médecins ne sont pas exempts de préoccupations perçues ou réelles concernant le manque de diversité ou la discrimination systémique. En tant qu'organisme ayant pour mandat de représenter tous ses membres, l'AUC se doit de promouvoir une culture de respect, d'inclusion et d'équité dans toutes ses activités. Une politique a d'ailleurs été élaborée afin d'assurer une procédure de reddition de compte auprès des membres de l'Association.

Objectifs de la politique

Les définitions suivantes s'appliquent aux termes utilisés :

- L'objectif de cette politique est de fournir une ligne de conduite aux membres et au personnel de l'AUC pour assurer que l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) sont explicitement abordées et mises en application dans la gouvernance et les activités éducatives et administratives de l'AUC.
- La politique se veut un mécanisme de promotion de l'équité et de l'inclusion et de réduction de la discrimination et de l'intolérance systémiques. Elle s'applique à tous les membres de l'AUC et au personnel travaillant au nom de l'AUC.
- La politique vise à assurer que les processus de l'AUC sont transparents et produisent des résultats mesurables, illustrant la diversité et l'inclusivité de la profession médicale au Canada et de la population de patients que nous servons.
- L'Association fera preuve de considération envers tous ses membres, peu importe le sexe, l'origine ethnique, la religion, la langue, l'orientation sexuelle, l'âge, la présence d'incapacités cognitives ou physiques, le statut économique, l'affiliation politique et toute autre caractéristique les distinguant.
- Cette politique ne sera pas utilisée pour promouvoir des quotas précis, mais servira plutôt de guide pour s'assurer que les meilleures personnes représentant tous les sous-groupes qui composent notre organisme ont la possibilité de participer aux activités de l'AUC qui correspondent le mieux à leurs intérêts et à leurs talents.

Veiller à ce que l'équité, la diversité et l'inclusion fassent partie intégrante de la culture de notre organisme

- L'AUC nommera un membre du Conseil d'administration en tant qu'agent de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, qui aura pour responsabilité :
 - o de faire un rapport annuel au Conseil d'administration sur les initiatives d'EDI en cours ou prévues;

- o d'examiner les paramètres cernés par le Conseil d'administration comme étant pertinents à la mission de l'AUC et de surveiller le respect de la politique.
- L'AUC s'efforcera de respecter la neutralité de genre dans sa terminologie, dans la mesure du possible.
- L'AUC utilisera sa base de données de membres pour recueillir et conserver de façon confidentielle les renseignements démographiques fournis volontairement par les membres. De cette façon, l'AUC peut s'assurer que les paramètres et les objectifs appropriés sont examinés et atteints.
- Tous les membres du personnel du Bureau corporatif de l'AUC, les membres du Conseil d'administration de l'AUC et les présidents du Comité scientifique et du Comité de l'organisation locale du congrès annuel devront suivre un module d'apprentissage en ligne sur la sensibilisation à l'EDI au début de leur mandat.
- L'AUC inclura des sujets éducatifs dans les activités de FMC qu'elle offre afin de souligner les points liés aux principes d'EDI.
- En ce qui concerne le Congrès annuel et les activités éducatives virtuelles, l'AUC s'efforcera d'inclure une représentation de tous les sous-groupes de membres dans les comités de planification.
- Lors des activités de FMC, nous nous efforcerons, le cas échéant, de faire ce qui suit :
 - o promouvoir la participation des jeunes urologues;
 - o favoriser la participation des femmes afin de refléter le nombre croissant de femmes urologues en formation et en exercice au Canada;
 - o encourager et faire participer les minorités visibles.
- Lorsqu'elle co-organise ou gère une activité avec une autre association ou société ou un établissement, l'AUC se réserve le droit de refuser de participer à des activités qui ne sont pas conformes à sa politique d'EDI ou de s'abstenir de les approuver.
- L'AUC s'efforcera, par des moyens formels et informels, de promouvoir le mentorat parmi tous les sous-groupes de membres.
- Dans un effort de sensibilisation, la politique de l'AUC en matière d'EDI sera affichée sur le site Web de l'AUC et présentée périodiquement dans nos bulletins semestriels.

Examen de la politique

La politique sera révisée chaque année par le Conseil d'administration dans le cadre du rapport du ou de la secrétaire pour s'assurer que l'intention et l'application du document restent appropriées. Les modifications apportées au contenu seront présentées aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle, dans le rapport du ou de la secrétaire. La politique sera ajoutée en annexe au Manuel des politiques.

Respectueusement soumis par
D^r Hassan Razvi, secrétaire de l'AUC